



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 291

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur la faible progressivité de l'impôt sur le revenu, notamment en raison de réductions d'impôt importantes qui subsistent. Il souhaiterait, en conséquence, connaître le nombre de foyers fiscaux bénéficiant de la réduction d'impôt pour emploi d'une personne à domicile et le montant moyen de cette réduction, ainsi que le nombre de foyers bénéficiant au maximum de ce dispositif, soit une réduction de 45 000 francs.

Texte de la réponse

1 032 200 foyers fiscaux environ ont bénéficié de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile au titre des revenus de 1995. La réduction d'impôt moyenne effectivement obtenue est estimée à 6 450 francs. Le nombre de contribuables ayant bénéficié d'une réduction d'impôt maximale de 45 000 francs est d'environ 9 500.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 291

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2184

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2593